



AVIS D'APPEL D'OFFRES

**PROJET: 02211 / Rénovation partielle
Aréna de Newport**

Propriétaire : Ville de Chandler
35, rue Commerciale ouest,
Chandler (Québec) G0C 1K0
Tél. : (418) 689-2221
Télec. : (418) 689-3073

La Ville de Chandler demande des soumissions pour son projet de rénovation partielle de son aréna existant à Newport.

Les plans, devis et documents contractuels seront disponibles sur SEAO au www.seao.ca ou au numéro 1-866-669-7326 dès le 28 décembre 2022.

Seules sont autorisées aux fins d'octroi du contrat les soumissions des entrepreneurs généraux détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

Tous les soumissionnaires doivent déposer leur soumission dans des enveloppes cachetées en prenant soin d'indiquer la mention : « **Soumission – 02211 / Rénovation partielle Aréna de Newport** »

La date limite pour la réception des soumissions (l'original et 2 copies) est fixée à 14h00, heure en vigueur localement, le **9 février 2023**, à l'Hôtel de Ville de Chandler au 35, rue Commerciale ouest à Chandler, pour y être ouvertes publiquement, au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs-soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Les travaux doivent être débutés et terminés avant la fin juillet 2023.

Une visite des lieux (obligatoire) est prévue le 16 janvier 2023, à 13h30 à l'aréna de Newport.

Ces soumissions devront être accompagnées, soit d'un cautionnement de soumission de 10% du montant de la soumission, soit d'un chèque visé, représentant 10% du montant de la soumission. Toutes les garanties devront être valides pendant quatre-vingt-dix (90) jours, après la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat contre une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services, sous forme de cautionnement, chacune égale à cinquante pour cent (50%), ou, sous forme de chèques visés, chacun d'un montant de 10% du prix du contrat. Seuls des cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

La Ville de Chandler ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Monsieur Roch Giroux,
Directeur général et greffier